COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Gallargues-Le-Montueux

Vendredi 11 juillet 2025

Ordre du jour

1. Validation d'un nouveau membre
2. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027
3. Analyse de 3 projets pour avis d'opportunité :
    - BD sur le patrimoine viticole sommiérois – Syndicat AOP Languedoc Sommières
    - Actions de développement de nouvelles pratiques d'intermodalité - Lunel Agglo'
    - Restauration du moulin de Corbière - Commune de Junas
4. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027.
5. Points divers

Date de convocation : 01/06/2025

Membres en exercice : 20 titulaires et 20 suppléants
Membres votants : votes exprimés 12/20 en début de séance
La règle du double quorum est respectée : quorum général et aucun groupe d'intérêt n'est majoritaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

PRÉSENTS :
Collège des élus publics (5/8) : Pierre MARTINEZ, Olivier PENIN, Katy GUYOT et Francine CHALMETON (1 voix), François GRANIER et Alain TROCHARD (1 voix), Laurence BARDUCA-FAUQUET ;
Collège des acteurs socio-économiques (3/7) : Christian BOURDON, Gérard GALET, Robert LEFORT ;
Collège des citoyens et de la société civile (4/5) : Stephan JANNEZ, Thomas KREISER, Claude CONSTANT, Daniel REMY.

INVITÉ TECHNIQUE : Guillaume GIAI MINIETTI

ÉQUIPE DU GAL : Maxime CHARLIER, Aude FAYE, Adrien MONTIZON

EXCUSÉS :
Collège des élus publics : Thierry AGNEL, Isabelle DE MONTGOLFIER, Patrice SPEZIALE ;
Collège des acteurs socio-économiques : Virginie PONTILLO, Valérien PITARCH, Monique BOISSEREN ;
Collège des citoyens et de la société civile : Christian MERCIER, Frédéric FONTVIEILLE, Laure EMERY, Gisèle OLLIVIER, Nathalie VAUCHERET

Le président Pierre MARTINEZ salue l'ensemble des membres du GAL présents et engage le comité de programmation en rappelant l'ordre du jour. Il accueille un nouveau membre Alain TROCHARD.

1. Validation d'un nouveau membre

À la suite de sa délégation par la communauté de commune du Pays de Sommières, Alain TROCHARD, maire de Crespian, prend la suite de Pascale CAVALIER VANDAMME comme suppléant au collège « élus locaux » du comité de programmation LEADER.

L'annexe 1 du Règlement intérieur (Composition du comité de programmation) est actualisé en conséquences.

2. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027

Maxime CHARLIER informe que, lors des précédents comités de programmation, 34 projets ont été sélectionnés au titre de la programmation LEADER 2023-2027, soient 836 345 € d'aide aux projets. Cela représente 91 % du million d'euros dédié aux projets du territoire.
À ce jour, 29 dossiers de demande d'aide ont été déposés sur la plateforme Europac (soit 666 153€). Mais l'instruction par la Région de ces demandes accuse un retard dû à une priorité donnée au solde de la programmation précédant 2014-22 et à la mise en place du nouveau logiciel de gestion Europac. Katie GUYOT partage que la situation est problématique pour les porteurs de projet qui souscrivent des prêts bancaires dans l'attente des subventions.

Il est rappelé que l'enveloppe de la fiche-action 2 dédiée au *Développement économique* est à ce jour complétement fléchée sur des projets sélectionnés.

À cela s'ajoute 150 176€ d'aides attribuées au PETR Vidourle Camargue pour le financement de l'animation du dispositif LEADER.

3. Analyse de 3 projets pour avis d'opportunité

Conformément au règlement intérieur du GAL, les porteurs de projets candidats à l'aide du dispositif LEADER présentent leurs projets aux membres du comité de programmation pour recevoir un avis d'opportunité à constituer un dossier de demande d'aide.

BD sur le patrimoine viticole sommiérois – Syndicat AOP Languedoc Sommières

Présentation par Quentin LAMBERT (directeur) et Mathieu FREYCHET (vigneron)

CALENDRIER : 2026

RESULTATS ATTENDUS :

- Un récit valorisant le terroir et les hommes en parlant du métier et du savoir-faire vigneron. Il s'agit de promouvoir un territoire viticole et non directement le vin. Des personnages de vignerons d'aujourd'hui et d'hier illustreront la vie locale.
- Une collaboration avec Idées+ Edition, un éditeur gardois spécialisé dans les ouvrages historiques et culturels.
- Une opération de communication pour faire reconnaitre le sommiérois comme vignoble.
- Un album vendu 15 €.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT
Scénario, dessins et mise en page	29 750 €
Impression 3 000 exemplaires (non retenu)	*11 850 €*
Coût TOTAL	41 600 €
Dont assiette LEADER	**29 750 €**

PLAN DE FINANCEMENT LEADER		MONTANT
Cofinancement à définir	10%	2 975 €
Autofinancement	50%	14 875 €
Aide LEADER	40%	11 900 €
TOTAL	**100%**	**29 750 €**

☒ Plafond et plancher FEADER respectés

Remarques en séance : Pierre MARTINEZ salue l'effort de communication moderne de cette jeune AOP pour faire valoir son savoir-faire face aux appellations voisines de grande notoriété. Katy GUYOT affirme que le savoir-faire vigneron peut relève du patrimoine local. Quentin LAMBERT précise que la maison d'édition spécialisée dans le récit historique propose un scénariste ainsi que des dessinateurs. Laurence BARDUCA-FAUQUET interroge l'objectif de 3 000 exemplaires. Compte tenu des 20 points de ventes possibles et de la grande dégressivité du prix d'impression, l'objectif est passé de 1 000 à 3 000 exemplaires (LEADER ne financerait que la création et non les impression). Daniel RÉMY questionne les liens entre les vignerons des différentes AOP du territoire. Les relations entre vignerons n'ont pas de frontière et ceux de cet AOP Languedoc-Sommières sont engagés dans le label Vignobles et Découvertes animé par le PETR à l'échelle de ses 5 collectivités.
Bien que les membres du comité de programmation soient partagés sur la capacité des vignerons à vendre l'objet et sur l'impact réel de la BD sur la vente de vin, ils reconnaissent le dynamisme des vignerons et l'audace du parti-pris pour assoir leur notoriété. Ainsi, le GAL sera attentif à la qualité scientifique du contenu et accompagnera l'AOP dans la recherche de canaux de diffusion de la BD.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 7/10	Pour : 7 Abstention : 3 Contre : 2

Actions de développement de nouvelles pratiques d'intermodalité - Lunel Agglo'

Présentation par Pierre-Luc LAUZE, Responsable mobilités

CALENDRIER : 2ème trimestre 2026

RESULTATS ATTENDUS :

- Le lancement d'une étude sur les mobilités du territoire pour anticiper la mise en place du Service Express Régional de Mobilité Montpellier Méditerranée ;
- Le lancement d'une application mobile intégrant un calculateur d'itinéraire, M'Ticket (ticket numérique), les trajets BlablaCar Daily ;
- L'intégration d'un calculateur d'itinéraire web sur le site de Lunel Agglo ;
- Des campagnes de communication et d'information sur l'offre de services existante, notamment le réseau de transport intercommunal, le service BlaBlaCar Daily, les services de mobilité, l'application développée et le calculateur web.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT
Etude intermodalité en lien avec le SERM	12 375,00 €
Application mobile et calculateur d'itinéraire web multimodal de mobilité (investissement et 1 an de fonctionnement (expérimentation)	25 800,00 €
Communication sur les mobilités	10 215,04 €
Coût TOTAL	**48 390,04 €**

PLAN DE FINANCEMENT		MONTANT
CD de l'Hérault	16%	7 742,41 €
Autofinancement	20%	9 678,01 €
Aide LEADER	64%	30 969,62 €
TOTAL	**100%**	**48 390,04 €**

☒ Plafond public et OQDP : 40 000€ FEADER

Remarques en séance : Robert LEFORT juge que les objectifs du projet sont cohérents avec les travaux réalisés par le Conseil de Développement, mais il questionne l'efficience réelle de l'étude pour faire valoir le territoire de Lunel Agglo' et plus largement du PETR dans la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à la mise en place d'un SERM. Il s'agit pour l'agglomération d'étayer des arguments qui confortent le projet de la métropole sur l'axe Nîmes-Montpellier, mais aussi de mettre en avant les besoins de Lunel Agglo' au-delà de l'axe ferroviaire. Laurence BARDUCA-FAUQUET et Katy GUYOT témoignent du très long et laborieux dialogue déjà entrepris avec la SNCF et la Région pour améliorer les transports en commune. Elles partagent le constat de véritables besoins notamment pour relier les PEM de Lunel, Gallargues-le-Montueux et Vergèze et les autres EPCI. L'étude ne couvre pas tout le PETR, mais les EPCI voisines ont été conviées aux réunions de travail. De plus, les autres EPCI n'ont pas la compétence « Transports » et ne peuvent s'engager financièrement au même niveau que Lunel Agglo'.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 8/10	Pour : 5 Abstention : 3 Contre : 4

Restauration du moulin de Corbière - Commune de Junas

Présentation par Marie-José PELLET, Maire de Junas, Pascale NÈGRE et Christian CAM de l'association Traces et Mémoires de Junas

CALENDRIER : 2026

RESULTATS ATTENDUS :
Ce moulin atypique est mis en avant dans la candidature Pays d'Art et d'Histoire du PETR. Sa roue à cuillères fonctionnait malgré la modestie du ruisseau grace à une grande retenue d'eau de 2 000 m3 appelée « resclause ». Malgré 20 ans d'entretien réalisé par l'association Traces et Mémoire de Junas, il devient urgent de réparer le mur de la terrasse Est urgente au niveau de deux brèches. Des muraillers expérimentés devront démonter et trier les pierres ; réaliser les fouilles de fondation ; échafauder et reconstruire en pierre sèche.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT
Réparation du mur de soutènement 45 m2 en pierre sèches *Démontage, tri des pierres, fouille de fondation, échafaudage, apport de pierre du Gard.*	18 000 €
Coût TOTAL	**18 000 €**

PLAN DE FINANCEMENT		MONTANT
Région Occitanie	20%	3 600 €
Autofinancement	20%	3 600 €
Aide LEADER	60%	10 800 €
TOTAL	**100%**	**18 000 €**
☒ Plafond et plancher FEADER respectés		

Remarques en séance : Laurence BARDUCA-FAUQUET suggère de présenter le projet auprès du département du Gard puisqu'une doctrine existe pour ce type de projets.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 7/10	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

4. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027

Afin de mener l'autoévaluation du dispositif LEADER à l'échelle du GAL Vidourle Camargue, une commission évaluation a été créée. Rassemblant des membres des 3 collèges, ce groupe de travail renouvèlera le cadre et la méthode d'évaluation du programme. Il s'agit de mieux définir la plus-value du dispositif LEADER sur le développement local, au-delà de sa fonction d'attribution de fonds européens.
Le cadre d'évaluation sera proposé au comité de programmation à sa séance de décembre 2025, en vue de sa mise en œuvre pour l'évaluation mi-parcours, début 2026.
Les membres de la commission, définis aléatoirement parmi les 3 collèges, sont les suivants :

- Collège public : Murielle Cuvilliez
- Collège socio-économiques : Nathalie Demogue et Stephan Jannez
- Collège société civile : Claude Constant

Auxquels d'ajoutent des membres associés :

- 1 porteur de projet : commune de Vauvert représentée par Audrey Laffon (en charge du dossier LEADER)
- 1 agent régional : Maxence Fradin, chargé d'animation LEADER à la Région
- 1 agente départementale du Gard (à définir)
- 2 chercheurs associés : Pascal Chevalier (LAGAM) et Guillaume Lacquement (Art-Dev)

5. Point diver

<u>Calendrier 2025 des rencontres de Comité de programmation :</u>

- Vendredi 10 octobre à 14h à Gallargues-Le-Montueux (ancienne gare) ;
- Vendredi 5 décembre à 14h (lieu à définir).

Compte-rendu rédigé le 18/07/2025 à Aimargues.

Le Président du GAL,
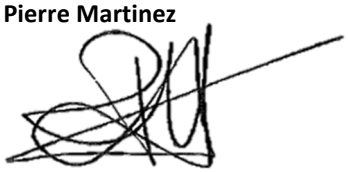
Pierre Martinez